



# POURQUOI LE PLAN DE REQUALIFICATION S'ENVOLE EN FUMÉE !!



Rappel : le plan de requalification promis actait le passage de 600 agents de catégorie C en B

- ✦ 400 par liste d'aptitude en 2016
- ✦ 100 par examen professionnel en 2017
- ✦ 100 par examen professionnel en 2018.

Ces nombres furent annoncés le 1er juin 2015 par Mme ROYAL à l'ensemble des organisations syndicales et confirmés par la même Ministre au Comité Technique Ministériel (CT-M) Budgétaire d'octobre 2015. Rappelons au passage que tout au long de l'année 2015 la DRH du MEEM nous annonçait fièrement avoir l'accord de la Fonction Publique (DGAFP).

Puis, ces mêmes chiffres furent gravés dans le marbre en CT-M début 2016 par des projets de décrets et une note technique de la DRH, détaillant le déroulement du processus aux chefs de services.

Mais, après de long mois d'atermoiements cette note fut « démolie » le 6 septembre 2016 par un courrier Mme Engström, nouvelle secrétaire générale (SG) du ministère, à l'ensemble des fédérations syndicales.

## La SG désavoue La Ministre Mme Royal !

Il convient de souligner que jusqu'à présent aucun décret n'a été publié (faute d'accord de la DGAFP paraît-il...) pour officialiser tout ceci. Alors comment faire plus confiance à l'écrit de la SG du ministère qu'à la parole de Mme Royal actée en CTM ?

Mais soit, imaginons que les chiffres annoncés dans la lettre de la SG soient les bons. Que dit-elle ?

- ✦ 200 postes de C en B par la liste d'aptitude (LA) en 2016 seraient actés et budgétisés
- ✦ 200 postes de C en B par la LA et l'examen professionnel (EP) en 2017 seraient actés et budgétisés
- ✦ 200 postes de C en B par la LA et l'EP en 2018 seraient actés mais non budgétisés. On peut donc fortement pressentir qu'ils ne le seront jamais !

Ainsi, pour 2016 des 400 postes « promis-juré » en CTM, l'on en perdrait au moins 200 et sans aucune assurance pour l'avenir...

	Ce que l'on a promis aux agents		Ce qui au final devrait se faire	
	plan de requalification : 400 postes		plan de requalification : 200 postes	
	Liste d'Aptitude classique : 37 postes		Liste d'Aptitude classique : 37 postes	
	LA Classique	Plan de requalification	LA Classique	Plan de requalification
TSDD TG	28	302	28	151
TSDD EEI	8	88	8	44
TSDD NSMG	1	10	1	5

Pour les promotions au titre de 2016, la CAP pour la LA « classique » a eu lieu au mois de mars 2016. Lors de cet exercice, 199 agents ont été proposés dont :

- ✦ 116 dans la spécialité Technique Générale (TG), pour 28 promotions.
- ✦ 63 dans la spécialité Entretien Exploitation des Infrastructures (EEI), pour 8 promotions.
- ✦ 20 dans la spécialité Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral, pour 1 promotion (NSMG).

Par la suite l'administration a dégainé son plan de requalification en demandant au service de compléter le listing de la LA du mois de mars. Compléter signifiait « **EMPIILER A LA SUITE** » ! Ainsi, 615 agents supplémentaires ont été classés et remontés par les harmonisateurs (toutes spécialités confondues) puis sont venus compléter le listing de la LA, sans réétude du classement selon des critères qualitatifs...

### Conclusion :

Compte tenu des 88 agents de la spécialités TG, déjà proposés mais non retenus en mars, la CAP du plan de requalification au « scénario SG » n'aura pour mission de retenir sur les agents supplémentaires que 63 d'entre eux.

Pire encore, parmi les 74 agents des spécialités EEI et NSMG proposés en mars, tous ne seront pas retenus (11 en spécialité EEI et 14 en spécialité NSMG). Aucun des agents supplémentaires proposés au titre de la requalification ne sera retenu.

A ce jour aucun décret permettant d'officialiser ces chiffres n'est sorti et nous n'avons même pas été destinataires des projets renégociés avec la DGAFP (si projet il y a réellement !).

L'administration nous impose donc un exercice sans filet. En clair, le nombre définitif d'agents promus pourrait encore être réduit alors même que la CAP aurait eu lieu !

- **Honte à l'administration de ce mépris affichés des catégories C et B !**
- **Quels représentants des personnels pourraient cautionner cette procédure !**
- **Qui commande dans ce Ministère ?**
- **A qui le SNAFiT-UNSA doit-il remettre ses exigences ? Qui prend les décisions ? La ministre, la SG ?**
- **D'ailleurs Mme Royal connaît-elle les agissements de Mme Engström ?**

C'est pourquoi le SNAFiT-UNSA condamne la procédure en cours et exige :

- une publication au journal officiel des plans de requalification (de C en B, de B en A pour les filières administratives et techniques)
- la budgétisation immédiate de **la totalité des plans** pour 2016, 2017 et 2018

Le SNAFiT-UNSA exige le respect de l'engagement de la Ministre pour le passage de C en B et de B en A !